

II - DYNAMISMES ECONOMIQUES DIFFERENTIELS

EN MILIEU SERER

J.M. GASTELLU

L'étude des dynamismes économiques en milieu Sérér a été appréhendée au niveau micro-économique : celui du système villageois :

En effet :

"On peut poser que l'espace économique villageois peut être considéré comme un "système économique limité, représentatif du système économique d'une ethnie déterminée, lui-même constitué de noyaux villageois" (1).

Evidemment, il peut paraître présomptueux d'étendre les résultats de l'étude du seul village de Ngohe-Mbayar à l'ensemble de l'ethnie Sérér, caractérisée par l'importance de sa population (595.000 habitants en 1961) et par sa diversité écologique. Aussi, ne considérerons-nous ces résultats comme valables que pour le seul sous-groupe des Sérér du Fouta (2).

L'intérêt d'une analyse des dynamismes au niveau micro-économique est de vouloir dépasser le stade des explications "globales", et d'étudier les processus d'adaptation ou de réaction au niveau le plus étroit de l'organisation sociale, notamment face aux changements économiques, provenant de l'extérieur.

Si cette analyse privilégie les changements économiques dus au contact avec l'économie moderne", ce n'est pas par volonté d'ignorer les stades antérieurs d'évolution de la société étudiée, mais pour deux raisons corollaires. Tout d'abord, il est impossible de vouloir reconstituer ces "stades antérieurs d'évolution" au plan de l'économie :

(1) Rapport d'activité 1969

(2) Une enquête actuellement en cours vise à déterminer les caractères des systèmes de production des différents sous-groupes Sérér, notamment, à rechercher leurs traits communs.

en effet, de ces "stades antérieurs d'évolution" ne subsistent plus que des "histoires" et des "légendes" fondées sur les prouesses des fondateurs et des hommes illustres, cherchant plus à imposer une légitimité politique qu'à décrire un état économique.

Inversement, les contacts du système villageois avec l'économie moderne sont relativement faciles à reconstituer, parce que vécus par les "anciens" du village (3), c'est ainsi qu'à partir d'entretiens avec des anciens du village, on peut essayer de retrouver les fondements de l'organisation sociale et de l'organisation économique du système villageois, avant que que l'arachide n'y soit devenue une "culture industrielle" (4).

Dès lors, nous pouvons confronter deux "images" de l'organisation économique : avant la pénétration de la culture industrielle de l'arachide (aux environs de 1908), et au cours de nos années d'observation (Janvier 1967 - Août 1970). La confrontation de ces deux images nous permettra seule de comprendre comment se sont manifestés les dynamismes économiques d'un système villageois Sérér au contact d'une économie moderne, et nous révélera du même coup la forme vraisemblable qu'ont dû revêtir ces dynamismes dans le passé.

Or, l'organisation économique villageoise, en milieu Sérér, reste toujours fondée sur les relations de parenté. Mais, ce système de parenté présente la particularité d'être du type bilinéaire, mais avec prédominance matrilineaire. La question posée se transforme alors en la suivante : le type de "dynamisme économique" révélé par l'étude de Ngohe-Mbayar ne trouvera-t-il pas son explication dans le fonctionnement même du système de parenté ? En effet, les facteurs religieux, prépondérants/dans le cas des Wolof mourides, sont à rejeter à Ngohe-Mbayar, étant donné l'inextricabilité des appartenances religieuses au niveau le plus étroit de l'organisation sociale, puisqu'on trouve réunis au sein d'une même "exploitation agricole" aussi bien des musulmans (mourides, baye-fall, tidjanés) que des catholiques ou des animistes. Devant un tel esprit de tolérance, on peut supposer que, du moins dans le cas de Ngohe-Mbayar, les différentes options religieuses s'annulent réciproquement, et que leur influence sur l'organisation économique est insignifiante. Cependant, il est possible que l'appartenance religieuse devienne déterminante dans le dynamisme des agents économiques.

(3) Notamment, le premier passage d'un train dans le village voisin de Dombe, en Juillet 1908, constitue un excellent repère chronologique... dû surtout à l'émoi général qu'il a suscité.

(4) La période de pénétration de la culture industrielle de l'arachide à Ngohe-Mbayar se situerait entre 1910 et 1914, d'après nos propres renseignements.

L'étude des dynamismes économiques différentiels à Ngohe-Mbayar impose donc de distinguer deux niveaux : celui, global, du système villageois, et celui, individuel, des agents économiques.

1°) - Le dynamisme du système villageois

Le type de dynamisme économique révélé par l'étude du système villageois de Ngohe-Mbayar ne sera différentiel que si on ne perd pas de vue l'objectif de comparaison avec la société Wolof mouride qui a été à l'origine de tout ce cycle d'études. Alors que la société Wolof mouride a pu "absorber en la neutralisant, l'économie de marché et ses catégories/ (5), on peut dire que la société Sérér de Ngohe-Mbayar a manifesté un "dynamisme d'intégration". Ce concept d'intégration est emprunté à la psychologie :

".... se dit aussi de l'incorporation d'un élément nouveau à un système psychologique antérieurement constitué (6), avec l'idée d'une amélioration dans le fonctionnement de l'ensemble du système.

Ce dynamisme d'intégration a pu être observé au sujet de deux changements économiques, liés entre eux : la pénétration de la culture arachidière et l'extension de la mécanisation agricole.

a) L'intégration de la culture arachidière :

La période charnière pour la culture de l'arachide, à Ngohe-Mbayar, est celle comprise entre 1910 et 1914 : avant cette période, l'arachide était une "culture de case", semée en très petites quantités, et réservée aux femmes; après cette période, l'arachide est devenue une "culture industrielle", commercialisable, et donc échangée contre des unités monétaires : on peut, dès lors, la désigner comme l'indice de la pénétration de l'économie moderne dans un système traditionnel. La comparaison des deux "images" du système économique villageois avant et après cette période charnière, nous permettra d'expliquer comment a pu se manifester un "dynamisme d'intégration".

1 - Le système de production actuel

Le niveau le plus étroit de l'organisation sociale est l'"exploitation agricole", à la fois unité de production et de consommation. Cette "exploitation agricole" doit être distinguée de l'"unité de résidence", qui peut, éventuellement, regrouper plusieurs exploitations agricoles. Les règles de division d'une unité de résidence en plusieurs exploitations sont de deux ordres :

(5) Ph. COUTY "L'économie sénégalaise et la notion de dynamisme différentiels", ORSTOM, Dakar, Mars, 1969, p. 9.

(6) A. LALANDE "Vocabulaire technique et critique de la philosophie", PUF, 1968, p. 521.

- règle de séparation : l'exploitation agricole regroupe les frères issus d'une même mère (système matrilineaire), ainsi que leurs épouses, et parfois leurs neveux utérins. Les relations de parenté entre les chefs d'exploitation et le chef de l'unité de résidence peuvent revêtir toutes les autres formes possibles, principalement dans la ligne paternelle.

- règle de scission : la division entre exploitations agricoles est fondée non plus sur la règle précédente, mais sur un désaccord : c'est ainsi que l'on peut voir deux frères utérins comme chefs d'exploitation au sein d'une même unité de résidence, ou encore, un père et un fils dans la même situation.

Partant de la composition de l'exploitation agricole, on peut dire que les produits cultivés peuvent être regroupés en trois types, dans le système actuel:

Type A': production de mil (7) et de sorgho (8), entreposés dans les greniers du chef d'exploitation, et destinés à la seule auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole.

Type B': productions d'arachides (9) dont le revenu monétaire revêt une double utilité: une première fraction de ce revenu est destinée à satisfaire les besoins immédiats de chacun des membres de l'exploitation ayant eu la responsabilité d'un champ au cours de l'année agricole, hommes et femmes. Ces besoins sont d'ordre divers : impôts, vêtements, remboursement de crédit, achat d'ingrédients alimentaires, voyages....

Une seconde fraction de ce revenu est regroupée entre membres d'un même sous-lignage maternel au sein d'une exploitation agricole (10) pour l'achat collectif du bétail, principalement de bovins ; cet achat a une double finalité : accroître la "richesse" du matrilineage, et servir d'"encaisse de précaution" en cas de famine.

Type C': productions de mil entreposées dans les greniers d'un autre adulte masculin que le chef d'exploitation (par exemple, son fils, d'un matrilineage différent).

(7) généralement petit mil hâtif

(8) à quoi il faut ajouter, dans certains cas un champ de manioc

(9) à quoi il faut ajouter, assez souvent, une légère production de haricots

(10) par exemple, le chef d'exploitation, ses frères cadets utérins et sa mère

Si les productions de Type A' sont insuffisantes, on utilise les productions de type C' pour l'auto-consommation collective des membres de l'exploitation agricole.

Si les productions de type A' sont suffisantes pour l'auto-consommation annuelle de tous les membres de l'exploitation agricole, le propriétaire des greniers contenant les productions de type C' peut vendre le contenu de ces greniers, afin d'acquérir du bétail qui servira, là encore, à l'enrichissement de son matrilignage. (11)

2 - Le système de production passé

D'après des entretiens avec les anciens du village et en prenant comme point de repère chronologique l'année 1908, un essai de reconstitution de l'organisation économique passé a été tenté.

Tout d'abord, il semblerait que les règles de division d'une unité de résidence en plusieurs exploitations agricoles étaient déjà ce qu'elles sont de nos jours.

Ensuite, il semblerait que les productions cultivées au sein de l'exploitation agricole pouvaient être distinguées en deux types :

Type A : productions de mil et de sorgho entreposées dans les greniers du chef d'exploitation et destinées à la seule auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole.

Type C : productions de mil entreposées dans les greniers d'un autre adulte masculin que le chef d'exploitation.

Si les productions de type A étaient insuffisantes pour l'auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole, on utilisait les productions de type C.

Si les productions de type A étaient suffisantes pour l'auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole, les productions de type C pouvaient être troquées, à un taux déterminé (12), contre du bétail, et permettaient, ainsi au "maître" de ces greniers d'accroître la "richesse" de son lignage maternel.

(11) Ce comportement en apparence anti-économique ne l'est plus quand on connaît les modalités de reproduction du cheptel.

Dans les sociétés traditionnelles, si l'"argent ne fait pas petit", les animaux eux, en font, et c'est vraisemblablement l'une des meilleures manières de fructifier le cheptel initial.

(12) Taux de change aux environs de 1908 : une grenier plein de mil de 3 pieds de diamètre = une vache = cinq moutons.

En dehors des cultures de coton, dont le produit servait à tisser des vêtements et de haricots, culture intercalaire dont le produit était destiné à l'auto-consommation, il faut signaler le type marginal B, constitué par l'arachide, culture de case réservée aux femmes, et dont le produit dérisoire leur permettait juste de satisfaire quelques menus besoins immédiats, grâce à des opérations de troc avec des marchands maures venus du nord.

3 - Le dynamisme d'intégration

La comparaison des images de ces deux systèmes de production dans le temps conduit à conclure à l'intégration de la culture arachidière dans le système économique villageois: en effet, il y a eu une réaction positive à l'égard de l'arachide et non pas rejet; d'après les indices que nous possédons, il ne semble pas non plus qu'il y ait eu déstructuration de la société villageoise, puisque, notamment, les règles de division d'une unité de résidence, en plusieurs exploitations agricoles paraissent être restées les mêmes.

Le dynamisme d'intégration du système économique villageois a pu se manifester à la fois sur le plan cultural et sur le plan économique.

Sur le plan cultural, l'arachide a été intégrée dans le système Sérér traditionnel de rotation des terres avec jachère, en vue du maintien de la fertilité des sols. Monsieur le Professeur PELISSIER a fort bien décrit cette intégration :

" Mais, tandis que les Wolof ont dans une large mesure substitué l'arachide à leurs anciennes cultures vivrières, les Sérér, ont, du moins jusqu'ici, intégré cette culture nouvelle à leur système traditionnel de production. Bien mieux, en l'associant à leurs productions vivrières fondées naguère sur la simple alternance de la céréale et de la jachère pâturée, ils ont élaboré de véritables assolements. Loin de déteriorer l'antique céréaliculture, l'adoption de l'arachide a donc provoqué le perfectionnement des techniques sur lesquelles elle reposait (13).

Cette intégration a d'ailleurs été prudente, puisque, d'après les mesures que nous avons effectuées en 1967, pour dix-neuf exploitations agricoles à Ngohe-Mbayar, la superficie cultivée se répartissait de la manière suivante :

(13) PELISSIER : "Les paysans du SENEGAL" p. 237

(14) J. ROCH, en pays Wolof, a trouvé des proportions rigoureusement inverses. . . .
Cf. J. ROCH "Elements d'analyse du système agricole en milieu Wolof mouride" ORSTOM,
Dakar, Décembre 1968

2/3 pour les mils et sorgho

1/3 pour l'arachide (14)

Sur le plan économique, il semblerait que l'arachide ait été intégrée dans le système villageois, et que, là encore, elle ait amélioré la situation existante, en permettant d'éclaircir les distinctions entre les différents types de production. En effet, si nous confrontons l'image du système de production passé et l'image du système de production actuel, nous sommes amenés aux constatations suivantes :

- le type A s'est maintenu dans le type A' (Mils, Sorgho)
- le type C s'est maintenu dans le type C' (Mils)
- seul le type B' est presque entièrement nouveau (Arachides)

Notre hypothèse serait que l'intégration de l'arachide a été possible grâce à l'existence préalable des productions suivantes : productions de type marginal B et productions de type C.

En effet, le type marginal B avait accoutumé à deux faits :

- la possibilité d'un travail agricole pour les femmes, du moins autour des cases (nécessités du "travail domestique")
- la possibilité d'utiliser le produit de la récolte d'arachides pour satisfaire des besoins individuels.

Quant au type C, il avait accoutumé aux faits suivants :

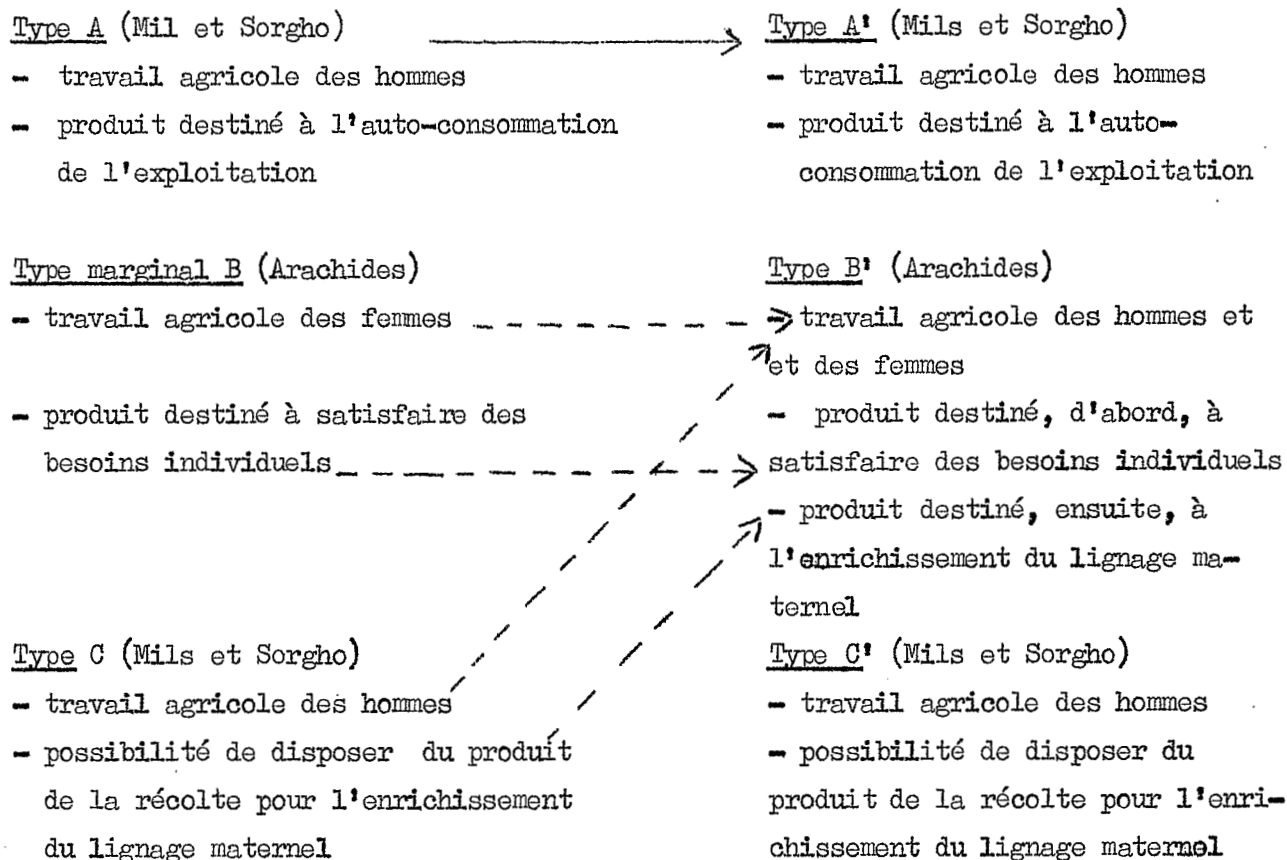
- possibilité, pour chaque adulte masculin responsable d'un champ de mil au cours de l'année agricole de disposer du produit de sa récolte, dans le cas où la production des champs placés sous la responsabilité du chef d'exploitation était suffisante pour assurer l'auto-consommation annuelle de tous les membres de l'exploitation.
- possibilité, pour la même personne, d'acquérir des têtes de bétail grâce au troc du produit de la récolte de mil, en vue d'accroître la richesse du lignage maternel.

L'arachide était par excellence la production nouvelle qui pouvait réunir en elle ces quatre possibilités, tout en ayant le grand avantage de pouvoir désormais établir clairement la distinction entre :

- production en vue de l'auto-consommation = mil et sorgho
- production en vue de la commercialisation = arachide.

Seule, l'existence de production de type C' maintient encore la confusion entre ces deux types de cultures.

Nous pouvons résumer les explications précédentes de la manière suivante :



Si le système économique villageois a pu ainsi "intégrer" la culture arachidière, c'est grâce au fonctionnement du système de parenté des Sérér Ol, fondement de l'organisation économique villageoise. En effet, le fonctionnement du système de parenté des Sérér Ol place les chefs d'exploitation devant une double obligation. Tout d'abord, le mode de résidence étant virilocal, le chef d'exploitation se voit dans l'obligation de pourvoir à la nourriture de sa ou ses femmes, et de ses enfants, bref de tous ceux qui habitent auprès de lui, que ce soient des alliés, des agnats ou des utérins.

Mais, par ailleurs, l'héritage de la gestion des biens se faisant à titre principal en ligne maternel, le chef d'exploitation se voit dans l'obligation de pourvoir à l'enrichissement de son matrilignage.

Cette dualité d'obligations pèse aussi sur chaque adulte masculin responsable d'une famille, et c'est elle qui avait dicté l'organisation passée du travail agricole

- champs de mil du chef d'exploitation en vue de l'auto-consommation

- champs de mil de chaque adulte masculin :

. soit en vue de l'auto-consommation

. soit en vue de l'enrichissement du matrilineage.

C'est aussi cette dualité d'obligations qui a pu permettre l'intégration de l'arachide sans bouleversement de la société traditionnelle, car l'arachide est venue clarifier la situation :

- champs de mil = auto-consommation

- champs d'arachides = satisfaction des besoins individuels et enrichissement du matrilineage.

Seuls, les champs de type C' subsistent du système passé avec l'ambiguïté relative à la destination de leur produit.

Quant aux cultures d'appoint, leur évolution ne fait que corroborer l'hypothèse précédente. C'est ainsi que, dans le système de production passé, les haricots constituaient une culture intercalaire destinée soit à l'auto-consommation des membres de l'exploitation, soit à l'acquisition de petit bétail en vue de l'enrichissement du lignage maternel. Cette production pouvait donc être rattachée au type C, ce qui est confirmé par le fait que, dans le système de production actuel, la destination du produit de la culture des haricots est restée la même : les haricots peuvent être rattachés au type C qui, comme nous l'avons vu, n'est que le maintien prolongé du type C.

Le cas du coton est encore plus instructif puisque vérifiant "a contrario" les hypothèses précédentes. Dans le système de production passé, le produit de la récolte de coton était destiné à la fabrication des vêtements des membres de l'exploitation agricole. Or, dans le système de production actuel, cette fonction est assumée par le produit de la récolte d'arachides ("satisfaction des besoins immédiats"). Aussi, de nos jours, une substitution a-t-elle été opérée : l'emplacement des champs de coton est désormais voué à une culture d'auto-consommation, celle du manioc, puisque la fonction du coton a disparu et que la préoccupation première, en milieu Sérère, est celle liée aux problèmes de la subsistance. Mais, ce qui prouve que dans l'esprit des habitants de Ngohe-Mbayar, il y a un lien, et donc une substitution, entre cultures de coton et cultures de manioc, c'est que le terme vernaculaire servant à désigner actuellement les champs de manioc est le même que celui qui servait à désigner les champs de coton dans le système passé.

En définitive, il nous apparaît donc que le dynamisme d'intégration dont a fait preuve le système économique villageois à l'égard de la pénétration de la culture arachidière pourrait trouver son explication dans le fonctionnement du système de parenté, ce qui pourra éventuellement être confirmé par l'étude de l'extension de la mécanisation agricole.

b) L'intégration de la mécanisation agricole :

A partir de 1950, la mécanisation agricole atteint Ngohe-Mbayar. Auparavant, seules, l'"iler" et la hache étaient utilisées dans les travaux agricoles ; depuis, les houes, semoirs et souleveuses ont fait leur apparition. Ce changement technologique, au lieu de bouleverser la société traditionnelle, a, au contraire, été intégré dans le système économique villageois. Cette intégration a été effectuée au profit des matrilineages, que l'on étudie les règles d'utilisation ou les règles d'héritage de ce matériel.

1 - Règles d'utilisation :

L'équipement agricole moderne a été acquis, en règle générale, non pas au niveau de l'unité de résidence, mais au niveau de l'exploitation agricole, indépendamment des autres exploitations agricoles de la même unité de résidence (sauf dans les cas où la division en exploitation relève de la règle de scission, fondée sur un désaccord.

Bien plus, en ce qui concerne les unités de résidence transmises en ligne utérine, et où se sont maintenus des parents en ligne agnatique de l'ancien chef d'unité de résidence, constituant leur propre exploitation agricole, il n'y a aucun prêt de matériel agricole entre les différentes exploitations de la même unité de résidence. Inversement, chaque chef d'exploitation pourra prêter son matériel moderne à des parents utérins, qui peuvent résider dans une exploitation différente, dans une habitation différente, dans un village différent.

Par contre, dans une unité de résidence où les deux chefs d'exploitation sont des frères utérins, c'est-à-dire où la division en exploitations est fondée sur un désaccord, il pourra y avoir prêt du matériel acquis par le frère aîné aux membres de l'exploitation du frère cadet.

On peut donc dire que l'appartenance au matrilineage surpasse la solidarité de l'unité de résidence, et surpasse les mésententes provisoires.

2 - Règles d'héritage :

Depuis l'apparition du matériel agricole moderne à Ngohe-Mbayar, nous n'avons aucun exemple d'héritage de ce matériel en ligne agnatique : il est hérité exclusivement dans le matrilineage.

Or, les instruments de production traditionnels ("iler") sont hérités de père à fils. De plus, ce matériel agricole moderne est acquis individuellement, sur le produit de la récolte d'arachide, et non pas sur la richesse du matrilignage : ce qui est acquis individuellement doit être hérité normalement, dans le patrilignage.

Donc, tout permet de croire que ce matériel devrait être hérité en ligne agnatique, et non pas utérine ; mais il n'en est rien.

L'explication fournie par les habitants du village n'est pas très satisfaisante : "Tout ce qui coûte cher va au neveu utérin, le reste au fils".

Cette explication nous ouvre pourtant la voie à la compréhension du phénomène : bien qu'acquis individuellement, le matériel agricole moderne a été intégré dans la richesse des matrilignages, car, comme les bovins, il constitue une "encaisse de précaution", puisque ce matériel pourra être gagé ou vendu en cas de mauvaise récolte, et ceci afin d'acquérir du mil.

Cette intégration se fait de façon prudente, puisqu'en Avril 1970, sur 90 exploitations agricoles recensées, 54,5 % ne possédaient aucun instrument moderne de production.

Donc l'étude de l'intégration du matériel agricole ne fait que corroborer l'hypothèse émise à propos de l'intégration de la culture arachidière : elle montre comment la matrilignage constitue un élément déterminant dans l'ensemble du système social, à Ngohe-Mbayar, de nos jours.

X

X X

En conclusion, on peut avancer à titre d'hypothèse que le "dynamisme d'intégration" observé à Ngohe-Mbayar découle du fonctionnement du système de parenté propre aux Sérér Ol : ce système de parenté, où la transmission des biens se fait principalement en ligne utérine, mais où le mode de résidence est virilocal, présenterait ainsi une forme de dynamisme remarquable face à la pénétration de l'économie moderne ; loin d'être "déstructurée", la société traditionnelle récupérerait ainsi à son profit les innovations économiques en provenance de l'extérieur, et les réinterpréterait selon son propre système de valeurs.

Cependant, depuis, 1960, on assiste à un troisième "changement", dirigé, et non spontané, et dont on ne peut dire qu'il soit purement économique : il s'agit de la "loi sur le domaine national", qui avait pour but d'attribuer la terre à ceux qui la cultivaient.

Or, LERICOLLAIS (15), souligne les effets contraires dûs à l'application de cette loi vis-à-vis de l'esprit dans lequel elle avait été promulguée, dans le village voisin de Sob-Binodar :

"Les changements dans l'ordre foncier préconisés par la "loi du domaine national" suscitent la méfiance, ce qui favorise les prêts à court terme, aux dépens de prêts traditionnels, et même, certains paysans ne prêtent plus par crainte de perdre le contrôle de leurs champs".

En effet, il existait, dans le système foncier traditionnel, tout un système de prêts et de locations qui permettait d'ajuster chaque année la terre cultivable à la population active ; dans ces conditions, le "chef de terre", était plus un "répartiteur" des terres qu'un véritable propriétaire terrien, et le système des prêts annuels ou pluri-annuels permettait de prendre en considération la situation économique du demandeur. En ce qui concerne la situation actuelle, A. LERICOLLAIS poursuit néanmoins :

"En dépit de ces réticences, la répartition de la terre se fait en harmonie avec la distribution des habitants (soit du nombre de personnes à nourrir) et des actifs à chaque mbind ainsi que dans l'ensemble du village".

On peut se demander, toutefois, si le problème de l'équilibre entre terre et population ne se reposera pas de nouveau en milieu Sérér, d'ici quelques décennies, puisque, désormais, la terre est rattachée à chaque unité d'habitation, et que le problème de l'équilibre entre population et superficie cultivable se reposera au niveau de chaque unité d'habitation, pour chaque génération ultérieure.

Il est possible que, dans ce domaine précis, le système traditionnel ait atteint la limite de sa capacité d'intégration ; il est possible, aussi qu'un nouveau droit foncier soit petit à petit élaboré, ce qui serait dans la logique de l'évolution suivie jusqu'ici par les Sérér, puisque le véritable contrôle de la terre est passé des "maîtres du feu" (premiers défricheurs), aux "maîtres de la hache" (défricheurs postérieurs) ; actuellement, il appartiendrait au "maître des champs" qui au sein de chaque exploitation agricole, pourra répartir les terres à cultiver dont il a la gestion.

Malheureusement, nous manquons de trop d'éléments pour pouvoir amorcer une prévision.

(15) A. LERICOLLAIS " SOB en pays Sérér : Observations agricoles 1965, 1966, 1967, 1968, 1969", ORSTOM, Dakar, Avril 1970.

2°)- Le dynamisme des agents économiques

Il convient maintenant, de savoir si le "dynamisme d'intégration" dont a fait preuve le système économique villageois provient uniformément des différents agents ou groupes économiques composant le système villageois, ou bien si l'on peut observer des "dynamismes différentiels" entre ces agents ou ces groupes. Il faut donc rechercher un indicateur qui nous permettra de mesurer le dynamisme des agents ou des groupes, et cet indicateur sera la réussite économique des différents agents économiques ou groupes sociaux.

Mais Ngohe-Mbayar ayant un terroir densément peuplé (16), des migrations se produisent en direction des centres urbains ou des terres de colonisation. Le problème de la réussite économique se dédouble donc selon que l'on aura affaire aux agents restés sur place ou aux agents expatriés : en effet, pour ces derniers, mobilité géographique et mobilité sociale peuvent aller parfois de pair (17).

a) La réussite économique dans le système villageois :

Au sein du système villageois, il s'agira de rechercher les critères de "réussite économique", ce qui nous permettra de savoir si le dynamisme du système s'est manifesté de manière égale pour tous ou de manière différentielle.

Malheureusement, la définition de ces critères de "réussite économique" entraîne un certain nombre de difficultés. Tout d'abord, dans une société traditionnelle, où tous les plans de la vie sociale sont en relation les uns avec les autres, la "réussite" doit être prise en considération non seulement au plan économique, mais aussi au plan social. De plus, dans une "société de transition" comme celle de Ngohe-Mbayar, il faudra tenir compte des critères traditionnels de "réussite" à côté des nouveaux critères apparus avec la pénétration de l'économie moderne. Il se peut même que, dans cette société qui a manifesté un tel "dynamisme d'intégration", les deux séries de critères soient en étroite relation.

1- Le critère traditionnel de "réussite" :

A priori, on pourrait considérer comme "une réussite sociale" l'occupation de certaines charges villageoises héréditaires, qui confèrent du prestige à leurs détenteurs : chefs de village, chef de terre, devins, etc... De même, l'appartenance à

(16) Densité : près de 80 Hab/km²

(17) Cf. les hypothèses de travail de G. ROCHETEAU -communication personnelle).

certaines groupes sociaux pourrait être considérée comme conduisant à une certaine forme de réussite économique : c'est ainsi que les "gens de caste" ont, en sus de revenu fourni par le travail agricole, un revenu procuré par l'exercice d'une activité artisanale (griots, forgerons, bourreliers, bûcherons, etc...). Certains même sont bénéficiaires d'une circulation de dons à l'intérieur du village (18).

Pourtant, il serait peu satisfaisant de s'arrêter à de tels critères de "réussite". Tout d'abord, les fonctions héritées sont plus considérées comme une charge que comme un honneur en milieu Sérér (19). Les auteurs font souvent allusion à l'"égalitarisme" des Sérér, allant parfois jusqu'à qualifier d'"anarchie" leur système politique (20).

De plus, on ne peut vraiment dire que l'occupation de certaines charges villageoises héréditaires ou l'appartenance à certains groupes sociaux soit la manifestation d'un dynamisme économique, puisqu'il s'agit, dans tous ces cas, d'un statut hérité, au sujet duquel l'agent économique n'a jamais eu à manifester de véritable choix. Le critère traditionnel de réussite économique est donc à rechercher ailleurs.

Le but final de l'activité économique de chaque Sérér est la constitution d'un troupeau, principalement de bovins. Cet appel si fort, que l'on a pu voir, dans le passé, un roi du Siné abandonner le trône pour pouvoir mieux se consacrer à son cheptel (21). En effet, la constitution d'un troupeau est, par excellence, la sanction du travail de la terre, puisque c'est avec le surplus du produit des récoltes (22) qu'est acheté le cheptel. On peut donc retenir la constitution d'un troupeau comme critère de la réussite économique à Ngohe-Mbayar.

Dès lors, on pourrait penser qu'un simple recensement du cheptel nous permettrait de classer les agents économiques selon leur richesse respective. Malheureusement, et surtout pour des raisons fiscales (23), le cheptel est considéré comme "secret de famille", ce qui compte, c'est beaucoup plus la réputation de posséder un troupeau important qu'un dénombrement précis des têtes de bétail, ce dénombrement étant rendu parfois encore plus difficile par la dispersion des bêtes dans différents villages.

(18) "La circulation des dons" ORSTOM, Dakar, Février 1968

(19) cf. ce que nous avons dit plus haut au sujet des "chefs de terre".

(20) H. RAULIN "Dynamisme des techniques agraires en Afrique Tropicale du Nord" ONRS, 1967.

(21) Histoire du Bour Sine N'diouma DIENG

(22) après satisfaction des besoins en auto-consommation de l'exploitation agricole et des besoins personnels.

(23) impôt de capitation sur le cheptel.

En nous fondant sur quelques cas privilégiés, nous allons pourtant essayer de comprendre les modalités de constitution et d'utilisation du troupeau : elles nous montreront comment la "réussite économique" n'est jamais l'affaire d'un individu, mais bien toujours d'un sous-lignage maternel, à Ngohe-Mbayar.

L'acquisition de têtes de bétail peut être soit individuelle, soit collective. L'acquisition collective se fait grâce à la participation commune des différents membres d'un même lignage maternel au sein d'une exploitation en vue de l'achat d'une bête : mère et fils, frères utérins, ou parfois, frère et soeur utérins, bien que la soeur mariée ne réside pas dans la même exploitation (règle de virilocalité). Mais, quel que soit le mode d'acquisition, individuel ou collectif, le cheptel acheté est placé sous la gérance unique de l'aîné masculin des utérins au sein d'une même exploitation, qui peut seul, en décider l'utilisation éventuelle : la bête acquise individuellement passe ainsi dans le troupeau communautaire.

L'utilisation du troupeau ainsi constitué est, elle aussi collective. Tout d'abord, la finalité première de la constitution d'un troupeau est de pouvoir parer aux aléas de la récolte dus à une mauvaise répartition pluviométrique : le troupeau constitue ainsi une "encaisse de précaution" qui doit permettre d'acquérir du mil en cas de famine. Dans le système de production passé, cette acquisition se faisait grâce au troc de têtes de bétail contre des greniers de mil. Dans le système de production actuel, la vente de têtes de bétail procure un gain monétaire, qui permet ainsi l'achat du mil.

Mais un problème économique se pose : en cas de famine, l'offre de bêtes est forte, ainsi que la demande de mil, le même phénomène atteignant tout le monde dans une zone déterminée. Donc, le prix de vente des bêtes est très bas, alors qu'inversement, le prix d'achat du mil est élevé. Il y a, dans ce phénomène d'accumulation du bétail, un comportement en apparence anti-économique. Mais dans les sociétés traditionnelles, "si l'argent ne fait pas de petits", les animaux eux, se reproduisent : le capital initial se reproduit de lui-même, les mâles pouvant couvrir n'importe quelle femelle de n'importe quel troupeau, puisque seule la filiation par les femelles est retenue (24). On peut estimer qu'en cas de vente massive de bétail, la chute des cours aura pu être compensée par la multiplication préalable des têtes de bétail. Evidemment, on peut avancer qu'un tel placement de capital encourt certains risques, tels qu'épidémies de peste bovine, botulisme... etc... Mais, quel placement n'encourt jamais aucun risque ?

(24) Les animaux du troupeau sont considérés comme relevant de différents matrilineages et repérés grâce à leur "mère" et à leur "grand-mère".

Le mil acquis par la vente de bétail en cas de famine est consommé au sein de l'exploitation agricole qui, en théorie, regroupe les frères utérins ayant participé à la constitution du troupeau. Mais des dons de mil peuvent être faits à des parents utérins résidant en dehors de l'exploitation agricole.

De plus, le troupeau peut servir aussi au sacrifice de bêtes à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur de l'un des membres du sous-lignage (circoncision, mariage, deuil). Dans ces circonstances, on sacrifie de préférence un mâle, considéré comme improductif, puisqu'il ne se reproduit pas".

En dehors de ces utilisations, le cheptel est intégré à la vie domestique : fourniture de lait caillé, fumure des champs, etc... (25). L'héritage de ces bêtes se fait en ligne maternelle ; un contrôle social est exercé sur leur utilisation, afin de limiter les possibilités de "gaspillage", c'est-à-dire d'utilisations différentes de celles déjà indiquées. C'est ainsi que le seul musulman de Ngche-Mbayar a été allé à la Mecque a dû déménager récemment, pour fuir l'hostilité de ses voisins : il avait eu l'incongruité de vendre le troupeau qu'il avait hérité pour payer son voyage, ce qui est une utilisation "personnelle", et non pas au profit des membres du lignage.

Nous pouvons donc conclure que la réussite économique traditionnelle est un phénomène collectif, et non pas individuel, et que nous tenons là un critère de dynamisme "universel", puisqu'il s'étend à tous les groupes sociaux, que ce soient les "hommes libres" ou les "gens de caste".

2- Emplois modernes et réussite traditionnelle :

Il importe de savoir si les agents économiques restés dans le village, mais occupant un "emploi moderne", sont soumis au critère traditionnel de la réussite économique, ou bien s'ils ont cherché de nouvelles filières de "réussite", qui les poseraient dans une situation de concurrence vis-à-vis des hiérarchies traditionnelles(26).

On sait déjà que, dans la société traditionnelle, les "gens de caste" qui possèdent des sources de revenu en sus de celles des "hommes libres", et les commerçants consacrent une partie de leurs profits à la constitution du troupeau de leur sous-lignage maternel. Avec l'apparition de véritables emplois modernes dans le village (27), l'utilisation du revenu est restée la même : participation à la subsistance des membres de l'exploitation familiale et constitution du cheptel du lignage maternel.

(25) M. le Prof. PELISSIER a démontré le rôle des bovins dans le maintien de la fertilité des sols en milieu Séré.

(26) Notre définition d'"emploi moderne": "Toute activité salariée procurant un revenu régulier".

(27) Vulgarisateurs de la SATEC, agents de la coopérative, etc....

On peut en conclure, que même les emplois modernes sont mis au service des institutions et valeurs du système villageois ; le "dynamisme d'intégration" du système économique villageois aurait joué dans le même sens, et d'une manière uniforme, au niveau de chaque agent économique, que celui-ci soit occupé par le travail agricole traditionnel ou par un emploi moderne. Le problème ne se pose donc véritablement que pour les agents ayant migré hors du village.

b) La réussite à l'extérieur du système villageois :

Les agents économiques originaires de Ngohe-Mbayar et ayant migré à l'extérieur du village n'occupent que de petits emplois. Les résultats d'un premier recensement des migrations au niveau des individus nous permet de diviser les "émigrés" en trois catégories : cultivateurs, petits emplois à qualification manuelle, emplois à qualification intellectuelle.

Un recensement en cours sur les migrations collectives des exploitations familiales nous permettra de pondérer de manière plus précise le poids exact de chacune de ces catégories. Un certain nombre d'entretiens biographiques nous permettront alors de connaître l'utilisation du revenu, et de savoir si les agents émigrés sont encore soumis au dynamisme d'intégration du système économique d'origine, ce qui nous permettra finalement de mesurer les possibilités et limites de celui-ci quant à l'avenir (28).

X

X X

En définitive, on peut avancer que le dynamisme d'intégration agit autant au niveau du système économique villageois qu'au niveau des agents économiques, ces deux niveaux étant inter-dépendants, puisque les agents économiques sont les supports du système villageois. Ce dynamisme d'intégration trouve son explication dans le fait que le matrilineage constitue un élément déterminant du système social, et que chaque adulte masculin se trouve ainsi placé devant une double obligation, qui le pousse à "intégrer" les apports extérieurs.

Cependant, certaines limites à cette capacité d'intégration ont pu déjà apparaître avec la "loi sur le Domaine National". L'absence de certains éléments empêche de porter un pronostic valable sur l'évolution ultérieure du système villageois.

(28) Les études de J.P. DUBOIS, géographe de l'ORSTOM, sur les Sérér des Terres Neuves seront intéressantes pour l'analyse du comportement économique des Sérér ayant coupé toute attache avec la société traditionnelle.

Toutefois, on peut envisager deux possibilités : ou bien la capacité d'intégration du système économique villageois se maintient, dans ce cas, les apports extérieurs peuvent être intégrés prudemment, et la société Sérér telle qu'elle existe être préservée; mais, de quel poids sera alors une telle société face aux nécessités et aux changements de l'économie mondiale ? Ou bien, la capacité d'intégration du système villageois atteint sa limite : dans ce cas, on assisterait à une désagrégation des matrilineages, à la disparition de l'économie de groupe et à l'apparition d'un individualisme économique ; on assisterait aussi à l'apparition d'un nouveau type de société, puisque l'essentiel des valeurs et institutions Sérér aurait disparu.

Mais, notre pronostic sur l'évolution de la société Sérér pourrait être facilité grâce à une comparaison avec d'autres sociétés à systèmes de parenté de type matrilineaire. On pourrait ainsi élaborer tout un programme de travail sur le dynamisme économique des sociétés matrilineaires qui présentent soit les mêmes caractéristiques que la société Sérér (29) soit des caractéristiques différentes, et de dégager une théorie générale des dynamismes ainsi recensés.

Un dernier mot reste à dire pour justifier la méthode utilisée dans notre démonstration. En effet, il y est constamment fait appel à des relations de parenté pour expliquer des phénomènes économiques. Ce qui pourrait être considéré comme un parti-pris systématique découle tout simplement du fait que, devant chaque phénomène économique observé, nous nous sommes posé constamment les deux questions :

de qui ?

à qui ?

En effet, ces deux questions nous paraissent essentielles à l'économiste de terrain pour comprendre la signification des phénomènes observés. Il s'est avéré qu'en milieu Sérér la réponse à cette double question s'est très généralement révélée être une relation de parenté. Il est vraisemblable que dans un système économique différent, la réponse aurait pu être différente (30). Il n'y a donc pas, de notre point de vue, volonté délibérée d'"ethnographisme", mais simplement, mise à jour d'une structure déterminante dans le système social.

(29) Mode de filiation en ligne paternelle, mode de transmission des biens principalement en ligne utérine, mode de résidence virilocal

(30) C'est ainsi que nous pensons qu'en milieu Wolof mouride la réponse à cette double question aurait très généralement pu être la "relation marabout-taalibe".